



Technopôle Atalante-Champeaux - C.S. 14226
35042 RENNES CEDEX
Tél : 02-23-48-26-44 - Fax : 02-23-48-26-45

Rennes, le 19 août 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

FRSEA Bretagne : Oui à l'énergie solaire, mais pas au détriment de terres agricoles

Les projets d'utilisation de terres agricoles pour l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol sont de plus en plus nombreux et se font de manière anarchique. Face à ce phénomène, la FRSEA Bretagne prend position : Il y a suffisamment d'hectares de toitures disponibles sur les bâtiments d'exploitations, et même des collectivités publiques, permettant de ne pas consommer des terres agricoles à cette fin. D'autant plus que, favoriser le photovoltaïque au sol renforcera la concurrence entre activités utilisatrices de terres et entraînera un risque de spéculation foncière, alors que la Bretagne perd déjà 2000 à 3000 ha/an de terres à vocation agricole.

La FRSEA Bretagne précise que si les collectivités ou d'autres acteurs économiques souhaitent développer absolument des centrales solaires au sol, elles peuvent alors utiliser des zones non productives et déjà artificialisées impropres à toute activité agricole (friches industrielles non réutilisables, sites pollués, anciennes carrières).

La position de la FRSEA Bretagne est conforme à l'objectif de protection du foncier agricole du Grenelle de l'Environnement, décliné dans la Loi de modernisation de l'agriculture. Aussi, au moment où la Bretagne réfléchit à son « projet agricole et agroalimentaire régional », qui inclut un volet énergie, la FRSEA Bretagne appelle à un positionnement très clair des acteurs régionaux afin de concilier protection des terres agricoles et développement de l'énergie photovoltaïque.

=====

CONTACT

Thierry Merret, vice-président de la FRSEA Bretagne : 06 77 02 32 11